

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic, le lundi 2 décembre 2013 à 21 h 20. Après avoir renoncé à l'avis de convocation, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Colette Roy Laroche, madame la conseillère Johanne Vachon et messieurs les conseillers Jean-Guy Bouffard, André Desjardins, Roger Garant, Daniel Gendron et Richard Michaud.

Assistent également à la réunion, M. Gilles Bertrand, directeur général, M<sup>e</sup> Chantal Dion, greffière, M. Luc Drouin, trésorier, et des citoyens.

### **Résolution no 13-810**

#### **VOIE FERROVIAIRE DE CONTOURNEMENT**

CONSIDÉRANT l'explosion d'un convoi ferroviaire composé de plusieurs wagons-citernes contenant des hydrocarbures survenue sur le territoire de la Ville de Lac Mégantic dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que cette explosion a causé la mort de 47 citoyens et des dommages majeurs à tout le centre-ville de la Ville de Lac-Mégantic et détruit près d'une trentaine (30) de bâtiments ;

CONSIDÉRANT les séquelles psychologiques et émotives qu'a subi la population méganticoise suite à la tragédie ;

CONSIDÉRANT que suite à cette tragédie la population réclame le déplacement de la voie ferrée actuelle ;

CONSIDÉRANT que le transport ferroviaire constitue, malgré les événements du 6 juillet dernier, un moteur important pour l'économie de la Ville de Lac-Mégantic et de sa région, la MRC du Granit ;

CONSIDÉRANT qu'il est exclu que la Ville de Lac-Mégantic ait à revivre une tragédie comme celle du 6 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil que la voie ferrée soit démenagée à proximité de la route 161, soit la voie de contournement.

CONSIDÉRANT la résolution n<sup>o</sup> 13-402.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la mairesse Colette Roy Laroche,

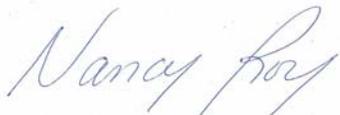
et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Canada, au gouvernement du Québec et au secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, M. Jean St-Gelais, de financer les travaux pour la réalisation d'une voie de contournement ainsi que des voies d'accès au parc industriel de Lac-Mégantic, et ce, au nord du territoire de la Ville de Lac-Mégantic ;

QUE la présente résolution soit également transmise à messieurs Christian Paradis, député de Mégantic-L'Érable, Ghislain Bolduc, député de Mégantic, Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, Réjean Hébert, ministre responsable de la région de l'Estrie, et Maurice Bernier, préfet de la MRC du Granit.

**Appuyé et adoptée à l'unanimité**

COPIE VIDIMÉE,  
CE 3 DÉCEMBRE 2013, MIN 13-810



MME NANCY ROY,  
GREFFIÈRE ADJOINTE